



Le 14 mars 2016

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Projet Oléoduc Énergie Est – Section québécoise**

**Réponse #8 de l'Office national de l'énergie (10 mars 2016) – Travaux d'assainissement**

Question

Pouvez-vous nous donner un exemple de déversement provenant d'un pipeline réglementé par l'Office national de l'énergie pour lequel les travaux d'assainissement ont été complétés?

Réponse

Oui, un exemple d'un incident ayant nécessité la prise de mesures d'assainissement est le déversement de 1 625 barils de pétrole brut aux Territoires du Nord-Ouest, à environ 450 kilomètres à l'ouest de Yellowknife, découvert en mai 2011 sur le pipeline d'Enbridge Norman Wells. Après en avoir été informé, l'Office a dépêché du personnel sur les lieux au moment de l'intervention d'urgence afin de s'assurer que tous les risques étaient contrôlés et que la menace avait été écartée.

La société a ensuite préparé un plan de mesures correctives, approuvé par l'Office en août 2011. Au cours des dix-huit mois qui ont suivi, il y a eu retrait dans leur intégralité des sols souillés, envoyés à un centre d'élimination des résidus dûment autorisé avant d'être remplacés par du remblai provenant d'une carrière locale. La société a présenté les résultats d'échantillonnage des sols à l'Office pour confirmer que toute contamination avait été éliminée. Les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi pendant deux ans après le retrait des sols contaminés et les résultats ont aussi été présentés à l'Office. Aucun impact résiduel n'a été constaté. L'endroit a été remis en valeur avec de la végétation locale qui a été à l'origine d'une régénération féconde.

Depuis mai 2011, l'Office a inspecté les lieux dix fois afin de veiller au respect des conditions imposées à la société et pour confirmer que les mesures correctives voulues avaient été prises en vue d'une remise en état fructueuse. La société continue de surveiller la croissance de la végétation sur place. Des rapports à cet égard seront présentés à l'Office, qui poursuivra pour sa part la surveillance réglementaire du site pendant tout son cycle de vie.